



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS & DECISIONS

PARIS, LES 19 & 20 NOVEMBRE 2024

CONVOCATION

Aston Brad FORTUIN (STADE MONTOIS RUGBY)

US Dax / Stade Montois Rugby (J11 PRO D2)

Carton rouge

Au cours de la rencontre susvisée, M. Aston Brad FORTUIN a été définitivement exclu par l'arbitre à la 52^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Aston Brad FORTUIN est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 27 novembre 2024.

M. Aston Brad FORTUIN est suspendu dans l'attente de cette audience.

DECISIONS DU 20 NOVEMBRE

A la suite de plusieurs signalements réalisés par la Direction compétitions et stades (LNR) et les officiels de matches sur différents manquements présumés à la réglementation en vigueur, plusieurs clubs (AS Béziers Hérault, SA XV Charente Rugby, Oyonnax Rugby et l'Union Bordeaux-Bègles) ont été sanctionnés d'un avertissement au motif d'un "*Non-respect des dispositions relatives à l'accès au terrain et à l'enceinte de jeu*".

La Section Paloise Béarn Pyrénées a été sanctionnée de 5 000 € d'amende au motif d'un "*Non-respect des dispositions relatives aux équipements lors d'un match*".

Hugo FABREGUE (OYONNAX RUGBY)

Oyonnax Rugby / FC Grenoble Rugby (J10 PRO D2)

Carton rouge

M. Hugo FABREGUE a été sanctionné d'une semaine de suspension au motif d' "*Indiscipline*" et notamment de "*Non-respect par un licencié de la zone qui lui est affectée*".

En prenant en compte le calendrier des rencontres d'Oyonnax Rugby, M. Hugo FABREGUE est immédiatement requalifié.

OYONNAX RUGBY & FC GRENOBLE RUGBY

Oyonnax Rugby / FC Grenoble Rugby (J10 PRO D2)

Rapport des officiels de match

Oyonnax Rugby et le FC Grenoble Rugby ont été reconnus responsable de "*Désordres occasionnés par des joueurs, des dirigeants et/ou le public d'un club ou des clubs en présence*" et plus particulièrement pour "*Troubles causés dans l'enceinte sportive (introduction et/ou utilisation de tous engins ou articles pyrotechniques, de tout moyen d'amplification phonique, bagarre(s), jet(s) d'objet(s) sur ou en dehors du terrain, etc.)*".

Oyonnax Rugby et le FC Grenoble Rugby sont respectivement sanctionnés d'un avertissement.

Thomas LOMBARD (STADE FRANÇAIS PARIS)

Stade Rochelais / Stade Français Paris (J9 TOP 14)

Rapport des officiels de match

M. Thomas LOMBARD a été sanctionné d'une semaine de suspension au motif d' "*Indiscipline*" et notamment de "*Nervosité*".



En prenant en compte le calendrier des rencontres du Stade Français Paris, M. Thomas LOMBARD sera requalifié le 25 novembre 2024.

Par ailleurs, le Stade Français Paris n'a pas été pas sanctionné.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

